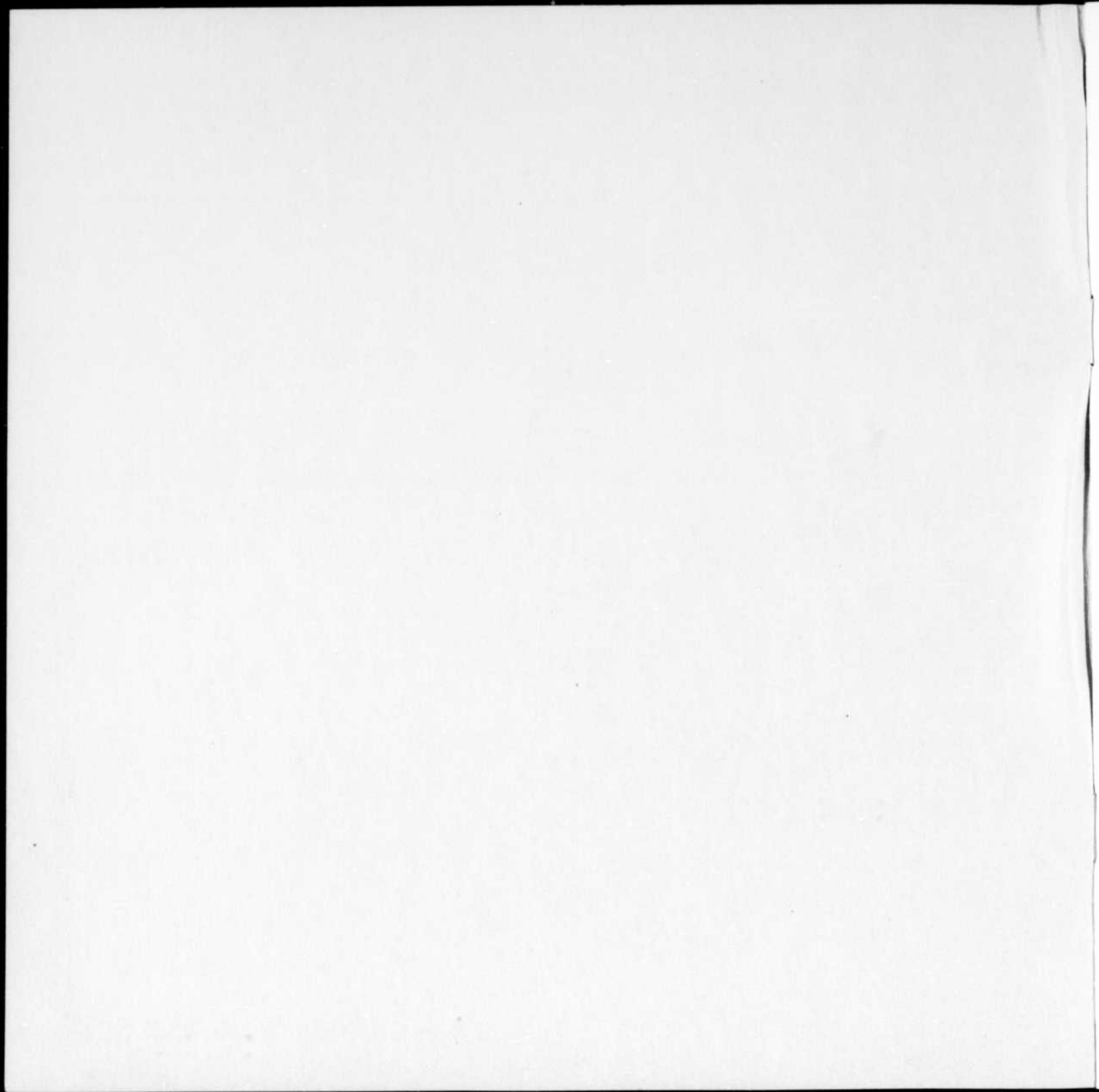


The background of the cover is a complex abstract composition of geometric shapes and line patterns. At the top left, there is a large, curved area filled with a dense, repeating pattern of small circles. Below this, a series of parallel lines curves across the top. On the left side, a vertical rectangular area contains a pattern of wavy, concentric lines. In the center, a large, irregular shape is filled with a grid of small squares, with a spiral pattern in the lower-left corner of this shape. To the right, there are several overlapping shapes with various line patterns, including a series of parallel lines forming a trapezoid, a shape with a grid pattern, and a shape with wavy lines. The overall composition is dynamic and layered, with various textures and line directions creating a sense of depth and movement.

ARGUS

vol. 3, no 6



CORPORATION
DES BIBLIOTHECAIRES PROFESSIONNELS
DU QUEBEC

CORPORATION
OF PROFESSIONAL LIBRARIANS
OF QUEBEC

ARGUS

Vol. 3, no 6
novembre/décembre 1974

SOMMAIRE - CONTENTS

COMITE DU BULLETIN:

Onil Dupuis
Michelle Bachand-Dourte
Florian Dubois
Françoise Jobin-Brûlé

GRAPHISTE:

Jean-Marc Lachafne

DEPOT LEGAL:

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Abonnements: \$6.00 (\$1.50/numéro)
360, rue Le Moyne
Montréal H2Y 1Y3
Tél.: (514) 845-3327

- 70 Liste des tâches professionnelles du bibliothécaire
- 74 Un projet d'échanges problématique
- 77 Une mission en France portant sur l'informatique documentaire
- 80 Le perfectionnement professionnel: commentaires sur une première expérience, motifs, objectifs et responsabilité partagée
- 82 Des bibliothécaires québécois face à l'animation dans les bibliothèques de France
- 85 Nouvelles admissions
- 86 Index

La direction laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs textes

Liste des tâches professionnelles du bibliothécaire

Présentation

Cette liste de tâches a pour but d'aider employeurs et employés à identifier le travail typiquement professionnel du bibliothécaire oeuvrant dans les bibliothèques, centres de documentation, audiovidéothèques, cinémathèques et services apparentés. Nous avons, pour fins de commodité et sans vouloir imposer une expression particulière, utilisé "Centre de ressources documentaires" lors de l'énumération des tâches.

Le regroupement a été effectué selon quatre fonctions principales ou zones théoriques de travail. La liste n'est modelée sur aucun organigramme et ne fait référence à aucun genre de bibliothèque, petite ou grande. Son plan demeure donc en principe arbitraire et général.

Précisons qu'il s'agit de tâches normalement confiées à des bibliothécaires professionnels et non de toutes les tâches que tout bibliothécaire professionnel doit ou peut accomplir. Le mandat du comité se limitait à une identification de ces tâches. Dans leur formulation, nous avons du donc nous en tenir à des expressions assez génériques sans préciser le "comment" (e.g. dans la section IV, nous aurions pu expliciter le numéro 1 en mentionnant entre autres les cours d'initiation). Si la Corporation le juge à propos, elle pourra dans une étape ultérieure établir une liste qui ira dans les détails. Il n'est pas question ici du bibliothécaire-consultant car ce dernier peut exercer sa fonction dans

l'un ou l'autre des quatre secteurs. Par ailleurs, nous n'ignorons pas que des situations particulières peuvent donner lieu à des exceptions en raison des aptitudes spéciales de certaines personnes ou le plus souvent, à cause de la dimension réduite du personnel. Cependant, l'exception confirme la règle.

Bien que cette liste soit officiellement acceptée par la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, elle n'en est pas pour autant définitive. Elle est sujette à révision, la profession évoluant comme toutes les autres au sein d'une société elle-même en mutation.

26 octobre 1974

A list of professional tasks is being translated into English and will appear in a later edition of Argus.

TACHES DU BIBLIOTHECAIRE PROFESSIONNEL

I - ADMINISTRATION

Planification

1. Formuler les buts et les objectifs du Centre de ressources documentaires.
2. Inventorier et analyser les besoins du milieu.
3. Elaborer le programme du Centre et de chacun de ses services.
4. Promouvoir le programme auprès des autorités.

Fonctionnement

5. Déterminer les moyens nécessaires pour la mise en application de ces programmes.
6. Déterminer les procédures à suivre dans chacun des services et tenir à jour le manuel des tâches.

7. Implanter et appliquer des méthodes d'évaluation du Centre de ressources documentaires.
8. Déterminer les statistiques à recueillir dans les différents services du Centre de ressources documentaires.
9. Etudier et superviser l'implantation de services décentralisés.

Budget

10. Préparer et justifier le budget.
11. Autoriser les dépenses.

Personnel

12. Interpréter et appliquer les politiques de gestion du personnel en usage au sein de l'organisme.
13. Etablir les descriptions de fonctions.
14. Participer au recrutement et à l'entraînement du personnel.
15. Superviser le travail.
16. Participer à l'évaluation, à l'orientation et au perfectionnement du personnel.
17. Participer aux activités qui ont pour but le développement de la profession.

Aménagement

18. Planifier le développement, l'aménagement et l'utilisation des locaux du Centre de ressources documentaires.
19. Déterminer les besoins en équipement et en matériel.

20. Etablir les conditions et les modalités de conservation des ressources documentaires.

Relations extérieures

21. Entretenir des liens étroits avec d'autres Centres de ressources documentaires.
22. Rédiger le rapport annuel.
23. Elaborer et appliquer un programme de relations publiques et de publicité.

II - DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

A) Choix des ressources documentaires

1. Formuler les politiques de choix.
2. Répartir le budget d'achat selon les départements, les sujets et les catégories de documents.
3. Effectuer le choix des ressources documentaires en collaboration avec les personnes concernées.
4. Etablir les politiques d'élagage et de micro-reproduction.

B) Acquisition des ressources documentaires

1. Etablir les procédures d'acquisition et en superviser l'application.
2. Identifier les sources d'approvisionnement.
3. Négocier avec les éditeurs, libraires et fournisseurs.
4. Approuver les commandes et contrôler l'état des dépenses de chaque secteur du budget.

III - CATALOGAGE ET CLASSIFICATION

1. Etablir les politiques et procédures de catalogage, de classification et d'indexation.
2. Développer et contrôler un plan de classification, un répertoire de vedettes-matières ou de descripteurs.
3. Organiser et superviser le catalogage*.
4. Résoudre les problèmes de description bibliographique (vedettes principales, livres anciens, publications gouvernementales, etc.).
5. Classifier et indexer par sujets les ressources documentaires.
6. Editer des catalogues, bibliographies, etc.
7. Etablir ou adapter les règles de classement de fiches.

IV - SERVICES PUBLICS

1. Faire connaître aux utilisateurs la variété des ressources et des services mis à leur disposition.
2. Rédiger des recensions ou résumés de documents.

* Le catalogage consiste "à décrire les livres ou autres documents d'une bibliothèque, à consigner ces données sur un support et à les intégrer dans un catalogue". (1)

(1) Vocabulaire technique de la bibliothéconomie et de la bibliographie, p. 53.

3. Fournir des renseignements en réponse aux demandes des utilisateurs.
4. Dresser des bibliographies et tenir à jour des dossiers bibliographiques.
5. Transmettre régulièrement à certains utilisateurs les références ou documents pertinents à leurs études.
6. Assister des individus ou des groupes dans leurs recherches documentaires.
7. Aider les lecteurs à identifier leurs besoins.
8. Organiser et superviser la circulation des ressources documentaires.

MEMBRES DU COMITE

Robert Cardinal, prés.	Centrale des Bibliothèques
Gilles Chaput	Université du Québec (Québec)
Florian Dubois	Collège de Maisonneuve
Denys Munger	Ministère des Richesses naturelles
Jean-Luc Roy	C.A.D.R.E.

LISTE DES CONSULTANTS

Allard, Gabriel	Collège de Maisonneuve
Auger, Maurice	Université du Québec (Trois-Rivières)
Bonin, Claudette M.	Commission des écoles catholiques de Verdun

Boucher, Camille	Commission scolaire régionale Louis-Fréchette	Lavoie, Monique	Collège Dawson
Cartier, Georges	Ecole de Bibliothéconomie de l'Université de Montréal	Lépine, Pierre	Bibliothèque nationale du Québec
Chalifoux, Jean-Pierre	Ecole de Bibliothéconomie de l'Université de Montréal	Léveillé, Jean-Bernard	Ministère de l'Éducation
Chénier, André	Bibliothèque nationale du Canada	Lévesque, Lucien	CEGEP de Rimouski
Côté, Claire	Bibliothèque publique de Pointe-Claire	Michaud, Trefflé	Université de Sherbrooke
Courrier, Yves	Ecole de Bibliothéconomie de l'Université de Montréal	Papillon, Yvon	Polyvalente du Cap, Trois-Rivières
Deschênes, Hughette	Bibliothèque publique de Saint-Léonard	Paradis, André	Bibliothèque municipale de Québec
Desroches, Jean-Guy	Ministère des Affaires culturelles	Pintal, Angèle	Bibliothèque publique de Ville de Laval
Forget, Louis J.S.	Bibliothèque nationale du Canada	Reicher, Daniel	Ecole de Bibliothéconomie de l'Université de Montréal
Gagné, Guy	Collège régional Bourgeois	Riendeau, Claude	CEGEP de Saint-Jérôme
Huvelin, France L.	Bibliothèque publique de Saint-Léonard	Robert, Michel	Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
Laurendeau, Gisèle	Bibliothèque publique de Saint-Léonard	Rolland-Thomas, Paule	Ecole de Bibliothéconomie de l'Université de Montréal
Lavergne, Rodolphe	Graduate School of Library Science, Mc Gill University	Scantland, Jean-Marie	Université Laval
		Szpakowska, Janina-Klara	Ecole de Bibliothéconomie de l'Université de Montréal
		Tees, Miriam H.	Banque Royale du Canada

Un projet d'échanges problématique

Jacques PANNETON

Conservateur

Bibliothèque de la Ville de Montréal

En septembre dernier, j'ai eu le plaisir d'effectuer en compagnie du directeur des bibliothèques publiques du Québec, monsieur Gérard Martin, une mission explorative pour le compte de la Commission permanente de la Coopération franco-québécoise. Il s'agissait de l'une des deux missions québécoises retenues dans le domaine des bibliothèques publiques.

Je crois intéressant de livrer ces quelques réflexions qui illustreront les difficultés de maintenir un contact mutuellement favorable, en principe, aux bibliothèques publiques françaises et québécoises, la moindre de ces

difficultés n'étant pas la qualité extrêmement variable des éléments constituant le réseau français: la Direction des bibliothèques et de la lecture publique manque de souplesse et l'on acquiert la conviction, en discutant avec les bibliothécaires français, qu'elle porte un éteignoir de forte taille.

OBJECTIF ET INTERET DE LA MISSION

C'était un objectif intéressant que de susciter et planifier sur un programme de trois ans des échanges de bibliothécaires stagiaires dans les bibliothèques publiques, les moyens utilisés variant depuis les questionnaires-sondages envoyés à la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, à l'Ecole Nationale supérieure des Bibliothèques et à quelque soixante-quinze bibliothèques françaises et québécoises jusqu'aux rencontres avec les correspondants qui ont marqué de l'intérêt pour ces échanges ou ces stages.

Si l'on excepte les bibliothèques centrales de prêt qui assument dans les deux pays une vocation évidente, et celle-là seule, de lecture publique, il est vrai que l'histoire a placé les bibliothèques publiques françaises dans une situation très différente des nôtres. La vocation de conservation des bibliothèques municipales classées est inscrite dans les faits et inaliénable. Elle est source d'immobilisme dans la mesure où la modestie relative des argents disponibles force chacune d'elle à sacrifier la lecture publique à l'inévitable conservation. Et malgré les protestations d'honnêteté intellectuelle, je crois que la double responsabilité de conservateur de la Bibliothèque Nationale et de directeur des bibliothèques et de la lecture publique est contradictoire. L'on sait bien d'autre part que les bibliothèques publiques du Québec ont peu d'histoire et que la vocation de conservation leur est peu de choses. Les points de contact, au niveau des institutions, sont donc assez lâches, si l'on excepte quelques remarquables exemples de marginalité française.

Il en va tout autrement au niveau des bibliothécaires. Les québécois vivent l'expérience extra-ordinaire pour

des français de penser et parler français en Amérique, de participer à des problèmes français de diffusion de la documentation, dans un environnement de gestion et de technique nord-américain, et qu'ils nous envient. Les français quant à eux, du moins plusieurs d'entre eux, ont vécu un certain nombre d'expériences développées un certain nombre de techniques d'animation originales. Ils ont également cultivé cette vertu de faire le plus avec le moins, lorsqu'ils ont choisi de "faire", qui devrait nous valoir parfois une bonne dose d'humilité. Notre richesse de moyens, relativement à la France, et notre goût pour la bonne technique nous ont peut-être détourné du même effort.

De bibliothèque à bibliothécaire et de bibliothécaire à bibliothécaire, les motifs d'échanges sont donc nombreux et variés, même si les institutions ont le plus souvent peu à s'offrir.

LES REACTIONS FRANCAISES

Selon que l'on soit à la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, à l'École Nationale Supérieure des Bibliothèques ou sur le champ de manoeuvre, les réactions vont de la prudence étouffée à l'enthousiasme sceptique, en passant par une expectative prudente.

Les bibliothécaires qui nous ont fourni les vues les plus intéressantes sur ce projet d'échanges sont ceux de la "quotidienneté". Je précise à l'instant que nous avons rencontré des bibliothécaires attachés aux institutions suivantes, dans l'ordre chronologique: La Joie par les livres (Clamart), La Bibliothèque Braille (Paris), la bibliothèque municipale de Chalons-sur-Marne, la Bibliothèque Centrale de Prêt du Bas-Rhin (Strasbourg), la bibliothèque municipale de Strasbourg, la bibliothèque municipale de Colmar, la Bibliothèque Centrale de Prêt de Doubs (Besançon), la bibliothèque municipale de Besançon, la bibliothèque municipale de Lyon-La Part Dieu, la Bibliothèque Centrale de Prêt de Buy-de-Dôme (Clermont-Ferrand), la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Corrèze (Tulle), la bibliothèque municipale de Bordeaux, la bibliothèque municipale de

Montpellier, la Bibliothèque Centrale de Prêt de L'Hérault (Montpellier) et la Bibliothèque Centrale de Prêt des Alpes Maritimes (Nice).

L'intérêt à recevoir des stagiaires québécois est évident, mais les motivations les divisent en deux groupes, sensiblement égaux. Le premier est formé de ceux qui savent pertinemment, en proportion directe de leur ouverture sur l'actualité bibliothéconomique, qu'ils ont peu à offrir mais qui accueilleraient avec empressement une expertise nord-américaine appliquée à leurs problèmes. C'est là un défi intéressant pour les éventuels "messies", car la bibliothèque municipale de Colmar pour une, que l'on peut classer dans ce groupe, reçoit régulièrement des bibliothécaires allemands et suédois... Le second est formé de ceux qui savent tout aussi pertinemment qu'ils ont à faire partager des expériences enrichissantes aux stagiaires. Je signalerai, de ce groupe, la B.C.P. de L'Hérault, qui réalise pour les adultes des séances animées de lecture, et la Joie par les livres. Dans ce dernier cas, l'intérêt est tel qu'il a été considéré de faire bénéficier un de nos bibliothécaires d'expérience, pour une période de six (6) mois, d'une bourse de la Fondation Echanges et Bibliothèques, peu importe de ce qui arriverait du programme dont notre mission explorait le futur.

La situation est moins aisée lorsqu'il s'agit de venir au Québec; non pas que l'intérêt disparaisse, mais plutôt que l'on fasse écho (à son corps défendant) à la pénurie de mains d'oeuvre, motif qu'aura soulevé la Direction des bibliothèques et la lecture publique. Pour la moitié de ces bibliothèques, le désir est suffisamment aiguïté pour que l'on envisage une moyenne de deux mois de séjour dans une bibliothèque. Pour l'autre moitié, la soif est tempérée par les contraintes (Tantale se résigne) et un programme de visites de deux ou trois semaines, du genre organisé par l'Office Franco-québécois pour la jeunesse, semble mieux convenir.

Nous avons trouvé l'École Nationale Supérieure des Bibliothèques assise entre deux chaises. Au sens propre, elle déménageait de Paris à Lyon: nous avons donc

commencé l'entrevue à Paris le 9 septembre pour la terminer à Lyon le 19 suivant. Au sens figuré, elle en profite pour s'examiner et tenter de se redéfinir. Sur cette question qu'il me suffise de vous renvoyer à *Argus*, vol. 3 no 5.¹ Le principe de tels échanges et leur intérêt semblent les avoir accrochés au point où l'on peut espérer que l'E.N.S.B. cherchera à influencer sur l'attitude de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique. Elle envisage en tout cas pour elle-même la possibilité d'expédier au Québec chaque année un ou deux étudiants pour qu'ils y effectuent dans l'une de nos bibliothèques le stage réglementaire de perfectionnement et de spécialisation de septembre et octobre.

C'est bien à la Direction des bibliothèques et de la lecture publique que le bât blesse. Nous avons d'ailleurs constaté un mécontentement très évident de la part de tous les bibliothécaires rencontrés qui se sentent plus ou moins paralysés et tout-à-fait isolés. On récrimine bien un peu contre la lourdeur de l'appareil, mais ça c'est la tradition et l'on s'y fait. On est surtout frustré par sa surdité apparente à l'égard des doléances de la profession.

Contrairement aux réactions individuelles, celles de la Direction ne nous ont pas paru indiquer une conviction bien solide de l'utilité d'échanger des professionnels avec l'extérieur. Au nom d'une faiblesse évidente d'effectifs (mais lorsqu'on croit à certaines idées tout est relatif par rapport à elles) elle a ramené à priori les possibilités de libération de bibliothécaires aux fins du programme à un maximum de cinq (5) par an, préférentiellement trois (3), dont un ou deux étudiants de l'E.N.S.B., et pour quelques semaines le plus souvent. . . Si l'on extrapole pour l'ensemble des bibliothèques françaises consultées les réactions de celles qui ont été visitées, cela répondra dans le meilleur cas au tiers des demandes et dans le pire au septième. On ne soulève d'autre part aucune difficulté contre le séjour de bibliothécaires québécois dans leurs bibliothèques. Devant cette attitude, nous devrions peut-être réviser nos préjugés et nous demander si la France n'a pas le meilleur réseau de bibliothèques publiques qui soit. . .

UN CHAMPS DE COOPERATION FRANCO-QUEBÉCOISE EN QUESTION

Il me semble subsister une ambiguïté fondamentale dans les rapports de coopération France-Québec: la parenté culturelle entretient des illusions de communications. Si la France navigue en pointe dans plusieurs domaines, elle possède également des faiblesses sérieuses (notamment dans celui des bibliothèques publiques). Or elle se départit difficilement de ses grands airs de mère-patrie quel que soit le lieu d'échange. Quant à lui, le Québec se veut tellement bien identifié à l'égard d'Ottawa qu'il quête peut-être au-delà de la décence, à certains moments. Cette complicité d'intérêt est parfois très agréable, d'autant plus qu'il est plus confortable et facile d'envoyer "massivement" des bibliothécaires québécois en France qu'au Danemark ou en Suède. Les stages de l'Office Franco-québécois pour la Jeunesse se déroulent donc très bien, mais ils se terminent sur un seuil impossible à franchir, dans les bibliothèques publiques en tout cas.

Cette mission m'a convaincu, et pourtant j'y avais cru un instant, de la vanité d'efforts plus avancés dans ce domaine. Oserais-je suggérer au gouvernement québécois de se doter de politiques de coopération qui s'articulent avec des besoins identifiés et non pas d'une politique de coopération qui s'oriente vers des interlocuteurs-que-l'on-verra-bien-ensuite-de-quoi-on-peut-parler-avec. . . Non, car je crains que ma pensée ne dépasse mes propos. En tout cas, ce problème dépasse mon propos.

1. Françoise Jobin-Brûlé, *La Formation professionnelle en France*, C.B.P.Q., (septembre-octobre 1974), p. 62.

Une mission en France portant sur l'informatique documentaire

Jean-M. Bernard LEVEILLE
Responsable des bibliothèques de
l'enseignement collégial
Ministère de l'Éducation

Deux bibliothécaires du Québec, MM. C. Gabriel Allard, Directeur de la bibliothèque du Collège de Maisonneuve, et Jean-M. Bernard Léveillé, alors Coordonnateur du projet CIDBEQ, ont participé à une mission en France du 17 au 28 juin 1974.

Une telle mission ne figurait pas au programme pour l'année 1973-1974, mais suite à une demande de la France, le Service de coopération avec l'extérieur au ministère de l'Éducation a entrepris les démarches qui ont abouti à la concrétisation du projet. Les missions s'échelonnent habituellement sur une période de trois semaines et trois personnes y participent. Dans notre cas, la mission a duré deux semaines et seulement deux personnes ont été désignées pour en faire partie.

L'ordre de mission en date du 13 juin 1974 précisait no-

tamment que les délégués rencontreraient des équipes de recherche en automatisation avec lesquelles ils mettraient en commun une information pertinente devant permettre d'évaluer les possibilités d'une coopération franco-québécoise dans ce domaine.

La demande d'une mission du Québec en France a suivi de peu le stage au Québec d'un groupe de documentalistes français. Ces stagiaires étaient accompagnés de quelques fonctionnaires dont Madame Treffel, Responsable du personnel des bibliothèques et des centres de documentation au Ministère de l'Éducation nationale.

Madame Treffel a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration et la réalisation de notre programme. Elle nous a accompagnés dans nos déplacements durant la première semaine de la mission, et elle a participé à plusieurs réunions durant la deuxième semaine. Par ailleurs, Monsieur Treffel, Inspecteur général et Conseiller auprès du Ministre de l'Éducation nationale, nous a accompagnés à Grenoble. Nous leur sommes reconnaissants de l'intérêt qu'ils ont manifesté pour cette mission. Leur contribution nous a permis de réaliser en un temps relativement court un programme fort chargé qui nous a permis non seulement d'aborder les questions d'informatique documentaire, mais aussi de prendre connaissance de quelques expériences pédagogiques et sociologiques.

À Paris et dans la région parisienne, nous avons visité les endroits suivants: Ministère des Affaires étrangères, Ministère de l'Éducation nationale, Institut national de recherche et de documentation pédagogiques, Collège Romain-Rolland à Montrouge, Collège Guillaume-Budé à Yerres, Bibliothèque de Massy, Bibliothèque d'Anthony, Bibliothèque publique d'information du Plateau Beaubourg, Bureau d'automatisation des bibliothèques, Maison des Sciences de l'Homme, Centre Franco-québécois de développement pédagogique, Délégation générale du Québec.

Notre programme comprenait en outre des rencontres à Grenoble, à Toulouse, à Castres et à Bordeaux. Au retour, nous avons rédigé un rapport de trente-cinq

pages que nous avons remis au Directeur du Service de la coopération avec l'extérieur. Un tel rapport contient un compte rendu aussi détaillé que possible des observations qui ont pu être retenues. Les participants à une mission ont aussi le privilège d'inclure dans leur rapport les recommandations qu'ils jugent opportun de formuler, mais dont la mise en application ne relève plus d'eux.

L'espace réservé au présent texte est limité. Dans ce cadre, il faut donc s'en tenir à une description sommaire de la situation de l'informatique documentaire en France.

L'informatique documentaire

Les organismes ou les institutions qui travaillent au plan de l'informatique ont dans certains cas une nette préoccupation pour la gestion des services (prêt, catalogage, etc.), tandis que, dans les autres cas, on s'attache à pousser très loin l'analyse documentaire.

a) La gestion des services

À la bibliothèque de Massy, le système de prêt est automatisé. Le Bulletin des bibliothèques de France, septembre 1974, doit contenir un texte décrivant ce système de façon élaborée.

La bibliothèque publique de la Ville d'Anthony a automatisé le prêt et le catalogage. Le traitement des données est assuré par la municipalité d'Anthony qui possède un ordinateur à disques. Des catalogues imprimés sont continuellement mis à jour. La bibliothèque possède en outre un catalogue topographique. Le système mis en place à Anthony est très simple et il nous a semblé efficace.

À la bibliothèque scientifique de l'Université de Grenoble, on a commencé dès 1968-1969 la mise au point du projet MONOCLE. Le Conservateur de cette bibliothèque, Monsieur Marc Chauveinc, avait fourni beaucoup d'information sur le projet MONOCLE à l'oc-

casion de sa conférence au congrès de la FIAB en 1973. Avec un personnel relativement peu nombreux, on est parvenu à traiter au-delà de 15,000 documents.

La Bibliothèque publique d'information, du Plateau Beaubourg à Paris s'est donné des objectifs très importants. Il s'agit d'un projet dont l'origine remonte à 1963. En 1967, le Ministère de l'Éducation nationale décidait d'y donner suite. En 1969, le Président de la République proposa d'élargir le projet pour en faire un immense centre culturel destiné au grand public. Après deux ans d'études et de recherches à travers le monde, il fut décidé de retenir comme modèle la bibliothèque Queensboro de New York et de plafonner la collection à 2,000,000 de volumes. Le fonds actuel comprend 300,000 volumes qu'on a commencé à mettre en mémoire au moyen de l'informatique. Pour le système de gestion, on a choisi le modèle de l'American Institute of Physics. On prévoit que cette bibliothèque disposera de 1,300 places et qu'elle sera en pleine exploitation entre 1980 et 1982. À ce moment-là, les chercheurs et les documentalistes pourront utiliser 60 écrans pour l'interrogation du catalogue.

Le Bureau d'automatisation des bibliothèques a été créé par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique. La première démarche consista à préparer un Avant-projet de schéma directeur pour l'automatisation des bibliothèques, conformément à la mission que le B.A.B. avait reçue du Directeur des bibliothèques et de la lecture publique en juin 1971. Le Directeur du B.A.B., Monsieur Michel Boisset, nous a informés que son équipe (sept bibliothécaires et plus de vingt-cinq informaticiens) travaille présentement à l'automatisation de la Bibliographie de la France. Le traitement des données est confié au Centre de calcul de l'Université de Grenoble. Monsieur Boisset prévoit qu'à partir de janvier 1975, la Bibliographie de la France sera complètement automatisée et on espère pouvoir traiter les ouvrages dans les quinze jours qui suivront l'arrivée au dépôt légal. Le B.A.B. est en train de mettre en place un organisme de distribution de fiches à l'intention des bibliothèques.

On a voulu établir en premier lieu un réseau de catalogage; par la suite, on s'attaquera à l'établissement d'un réseau de gestion pour coordonner la gestion des bibliothèques; enfin, on mettra en marche un réseau de documentation qui permettra l'accès au catalogue en conversationnel. Pour l'instant, on constitue le Catalogue national centralisé (CANAC). Un autre organisme, appelé CAPAR (Catalogue partagé), sera chargé de faire le catalogage original pour la France dans le cas des ouvrages étrangers, et il pourra fournir les fiches aux bibliothèques qui en feront la demande.

b) Analyse de la documentation

L'Institut national de recherche et de documentation pédagogique (I.N.R.D.P.) fait des expériences en informatique documentaire depuis 1969. Un de ses objectifs consiste à traiter la documentation sur l'enseignement et pour l'enseignement ainsi qu'une documentation élémentaire d'information à l'intention des élèves. Un thésaurus est en voie d'élaboration. L'I.N.R.D.P. prévoit pouvoir desservir 6,000 centres de documentation d'ici les quatre prochaines années.

Au centre de recherche et de documentation pédagogiques (C.R.D.P.) de Toulouse, on traite la documentation encyclopédique pour l'enseignement. Un thésaurus adapté au système d'éducation et cohérent avec les programmes est en voie de préparation.

Le C.R.D.P. de Bordeaux a amorcé pour sa part un travail en vue d'établir un thésaurus pour l'analyse de l'image.

La Maison des Sciences de l'Homme et le Thésaurus EUDISED

En 1973, Monsieur Jean Viet, Directeur du Service d'échange d'informations scientifiques à la Maison des Sciences de l'Homme, publiait l'édition française du Thésaurus multilingue pour le traitement de l'information en éducation. Il s'agit d'un ouvrage d'au-delà de 400 pages publié chez Mouton. Ce thésaurus a aus-

si été publié en anglais et en allemand.

Une édition espagnole était en préparation au moment de notre passage à Paris. Il faut signaler l'importance de cet ouvrage au niveau de l'informatique documentaire dans le domaine bien spécifique de l'éducation puisqu'il est le fruit d'une concertation impliquant plusieurs pays européens. C'est d'ailleurs au nom du Conseil de l'Europe que le Thésaurus a été publié, de même que Standard, Format, Character Representation, ouvrage paru aussi en 1973.

Il semble évident que le Bureau d'automatisation des bibliothèques aura une action importante à jouer dans l'organisation des bibliothèques de France. Par ailleurs, on semble souhaiter, ce qui est très heureux, une collaboration entre les différents organismes qui se penchent présentement sur l'informatique documentaire, tant au niveau de l'analyse que de la gestion.

En très bref, il conviendrait de souligner en terminant que nous avons eu l'opportunité de visiter Villeneuve qui représente une expérience urbaine et communautaire exceptionnelle. Parmi les services en place, il y a des garderies, des maternelles, des classes à airs ouvertes, une des rares bibliothèques élémentaires en France, un réseau de télévision communautaire et de nombreuses activités culturelles. Au cours de notre mission, nous avons vérifié la situation des bibliothèques et des centres de documentation dans des collèges secondaires et dans des lycées. Nous avons senti le désir du Ministère de l'Éducation nationale d'améliorer les services documentaires dans ces institutions. Des gestes concrets ont été posés tout récemment en vue d'améliorer les locaux. On espère aussi pouvoir utiliser l'informatique documentaire pour la gestion des bibliothèques et pour la diffusion de l'information, voilà pourquoi on s'intéresse de près à l'évolution de tous les projets en cours dans ce domaine.

Le perfectionnement professionnel: commentaires sur une première expérience, motifs, objectifs et responsabilité partagée

Anastassia KHOURI-ST-PIERRE
Bibliothécaire-analyste
Bibliothèque nationale du Québec

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec est de plus en plus consciente de ses responsabilités au niveau du perfectionnement professionnel de ses membres. Pour y faire face, elle a donc constitué un comité d'éducation permanente.

Les premières initiatives de ce comité ont été, d'une part, la publication d'une liste de renseignements susceptible d'aider les bibliothécaires désireux de se perfectionner sur une base individuelle¹ et, d'autre part, la publication des résultats d'un sondage, réalisé auprès des membres, définissant leurs besoins et leurs attentes dans le domaine du perfectionnement professionnel.²

Ces premières initiatives ont amené les bibliothécaires à identifier leurs besoins individuels et à reconnaître la nécessité de participer à des stages offerts par la corporation.

En collaboration avec les écoles de bibliothéconomie de l'Université de Montréal et de l'Université Mc Gill, le comité d'éducation permanente de la corporation a organisé un premier stage de perfectionnement, les 23, 24, et 25 octobre 1974.

Ce premier stage de perfectionnement a eu lieu à Montréal et avait pour thème "Le télécatalogage en coopération et la diffusion sélective de l'information". Durant tout le stage, les participants étaient divisés en deux groupes, de 23 participants chacun, dans le but de favoriser la communication. Les présentations théoriques étaient suivies de démonstrations pratiques. Les présentations théoriques étaient surtout descriptives et illustraient bien les avantages de chaque système. Le

niveau de difficulté des présentations était varié, mais demeurait, malgré tout, accessible à la majorité des participants.

Les objectifs spécifiques de ce stage étaient de:

- "familiariser le bibliothécaire avec le traitement catalographique par l'étude du système conjoint de télécatalogage en coopération des universités du Québec et de l'Ontario;
- l'initier à l'exploitation sélective des banques de données en différé ou en direct;
- lui permettre ensuite d'introduire dans sa propre bibliothèque les services de l'information documentaire dont il aura découvert qu'il ne peut plus se passer".³

Le stage a-t-il atteint ses objectifs? Sans hésitation, nous répondons par l'affirmative. Mais est-ce qu'il a répondu pleinement aux attentes et aux besoins des 46 participants?

L'organisation et la participation à de tels programmes de formation continue sont devenues une responsabilité partagée entre l'employeur, le professionnel et la corporation. Une part de la responsabilité du perfectionnement incombe donc à l'employeur qui sera le premier à en profiter. Celui-ci doit motiver son personnel et lui fournir les occasions et les moyens susceptibles de lui faciliter la participation à un programme de perfectionnement. Cette responsabilité incombe aussi au professionnel lui-même qui doit reconnaître ses limites, définir ses besoins et prendre les moyens nécessaires pour éviter d'être dépassé par l'évolution des connaissances. Enfin les corporations doivent structurer, organiser et offrir des programmes de perfectionnement répondant aux besoins spécifiques de leurs membres et à ceux des employeurs.

La France constitue un exemple de cette prise de conscience d'une responsabilité partagée en matière de formation continue. L'état français tient, jusqu'à un cer-

tainpoint, l'employeur responsable de la formation continue et du perfectionnement de son personnel. ⁴

L'Association française des documentalistes et bibliothécaires spécialisés offre un large éventail de cours, stages, etc... pour accommoder et répondre aux besoins les plus diversifiés. Il suffit de consulter rapidement leur programme de formation permanente 1975 pour en constater l'ampleur. ⁵

Qu'en est-il de la prise de conscience, au Québec, d'une responsabilité partagée en cette matière? Elle n'est pas totalement inexistante, mais elle est loin d'être satisfaisante.

Ces participants étaient des bibliothécaires très motivés, curieux intellectuellement et reconnaissant le besoin de se familiariser avec un domaine qui les affecte de plus en plus. Pour plusieurs, c'était leur premier plongeon au niveau de l'informatique. Heureusement, il n'y a pas eu de noyade!!! Pour eux, le stage a démythifié l'INFORMATIQUE, a diminué leur appréhension vis-à-vis de ce monstre méconnu et les a motivés à compléter ce premier embryon de connaissance. Pour d'autres, l'expérience fut plus facile et leur a permis d'augmenter leur bagage de connaissances, de se renseigner sur les derniers développements dans le domaine et de considérer diverses applications possibles dans leur milieu de travail.

Même si l'évaluation et la critique de ce premier stage sont positives, y-a-t-il place pour de l'amélioration? Les commentaires des participants constituent autant d'indices de réponse à cette question.

Tous les participants ont été unanimes pour demander, d'une part, des stages de plus en plus spécialisés, faisant suite à cette première expérience, et pour réclamer, d'autre part, des stages couvrant d'autres domaines. On a également souhaité que les groupes de participants soient composés de façon plus homogène, quant au degré de connaissance de chacun, de sorte à favoriser la communication entre les participants et les conférenciers. La formule des présentations théo-

riques complétées par des démonstrations pratiques a été fort appréciée. Mais les participants ont souhaité que les présentations théoriques soient plus critiques, décrivant aussi bien les désavantages des systèmes présentés, que leurs avantages. Il serait également souhaitable de permettre aux participants de mieux se préparer au stage en leur envoyant au moins un mois à l'avance, une bibliographie annotée. Celle-ci devrait être plus exhaustive que celle reçue pour ce premier stage. Il est enfin impérieux de maintenir l'aspect rationnel et pragmatique des présentations et discussions. Pour une fois le péché mignon des bibliothécaires n'a pas pris le dessus: on ne s'est pas perdu en d'interminables cogitations philosophiques!!!

Cette première expérience s'avère significative tant pour le professionnel, que pour l'employeur et la corporation. La nécessité de tels stages de perfectionnement et la motivation d'y participer, de plus en plus manifestée par les professionnels, s'expliquent par l'évolution de plus en plus rapide des connaissances qui ne peut manquer de dépasser le professionnel qui néglige de profiter de tels stages, par la reconnaissance de nouveaux besoins et par les exigences des employeurs. Un programme de perfectionnement professionnel doit donc:

- permettre aux professionnels de compléter, mettre à jour et adapter leurs connaissances;
- élever le niveau de leurs qualifications dans des méthodes et techniques en constante évolution;
- leur permettre une adaptation plus facile aux changements;
- et, enfin, les aider à implanter des techniques plus efficaces dans leur milieu de travail.

Les besoins sont là; il y a beaucoup d'attentes et de motivation de la part des bibliothécaires. Mais il faudrait amener les employeurs québécois à prendre cons-

cience de leurs responsabilités et les inciter à offrir les moyens nécessaires au perfectionnement du personnel de cadre des bibliothèques aussi bien que des bibliothécaires en général. Quant à la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, elle ne peut plus reculer. Cette première expérience doit la stimuler à travailler sans relâche pour offrir un programme de formation répondant de plus en plus aux besoins et exigences de notre milieu. L'exécution de cette tâche doit se faire en collaboration avec les écoles de bibliothéconomie et les autres associations intéressées. Toute compétition en ce domaine ne saurait être que dommageable pour les professionnels, dans l'état actuel des choses. La corporation ne doit pas laisser passer l'occasion. Elle doit s'attaquer à la tâche dès maintenant; demain il sera peut-être trop tard!!!

-
1. Lépine, Pierre. Comment se perfectionner et où s'adresser... *Argus*, v.3, no 2, 1974, pp. 26-27.
 2. Lépine, Pierre. Education permanente: résultats du sondage. *Argus*, v.3, no 2, 1974, pp. 28-29.
 3. Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. Stage pratique en informatique documentaire 23-24-25 octobre 1974. Dépliant.
 4. Loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle continue, article 10. In Association française des documentalistes et bibliothécaires spécialisés. Documentation et information. Formation permanente programme 1975. Brochure.
 5. Association française des documentalistes et bibliothécaires spécialisés. Documentation et information. Formation permanente programme 1975. Brochure. programme

Des bibliothécaires québécois face à l'animation dans les bibliothèques de France

Yvon André LACROIX

Bibliothécaire
Radio-Québec

En février 1974, l'Office franco-québécois pour la jeunesse (O.F.Q.J.) convoque les vingt-deux bibliothécaires québécois dont les candidatures ont été retenues en vue d'un stage d'animation dans les bibliothèques françaises" (1). Les uns plus enthousiastes que les autres, mais tous très fortement motivés, nous fixons les objectifs de ce stage. Qu'est-ce donc que l'animation? Que désirons-nous faire? Voir? Qui voulons-nous rencontrer? Autant de questions, autant de réponses! Chacun des participants a ses intérêts, ses préoccupations, ses conceptions, son "back ground". Comment alors arriver à concilier les besoins particuliers des individus et les besoins généraux du groupe? Comment arriver à fonctionner en groupe pendant trois semaines pour approcher, cerner et dégager une notion palpable de "l'animation dans les bibliothèques" tout en respectant également les obligations matérielles de l'O.F.Q.J.?

L'hypothèse de départ du groupe constitué était évidemment qu'il se faisait ou non quelque chose de différent en France par rapport au Québec. Nous supposons que la différence des institutions politiques, économiques, sociales, de même que la différence de l'évolution historique et mentale avait certainement un effet. Mais lequel? Nous voulions donc communiquer, échanger,

dialoguer avec nos collègues français, les observer dans des situations d'action qui nous permettraient de nous rendre compte de la pertinence et de la qualité de l'animation chez eux. Nous désirions également participer à des situations, jouer un rôle actif. En un mot, ne pas uniquement recevoir! Par ricochet, nous supposions enfin que nous toucherions à tous les autres aspects sous-jacents à l'animation, à savoir les mécanismes de fonctionnement d'une bibliothèque française, les structures administratives, le budget, le personnel, les méthodes de travail... , espérant ainsi avoir une bonne vue générale des bibliothèques et de la profession de bibliothécaires en France.

Nos souhaits ont été réalisés dans une très large proportion et à notre très grande satisfaction puisque le programme définitif qui nous a été soumis par l'O.F.Q.J. répondait globalement à nos demandes. Le groupe a retenu une formule qui favorise une démarche et un engagement plus personnel. Nous avons un nombre limité de visites en groupe dans sept bibliothèques et un choix à faire en fonction de nos affinités parmi les onze autres bibliothèques. De ces dix-huit bibliothèques, il y en a dix de lecture publique, cinq d'enseignement et trois spécialisées. En dix jours, chacun a donc pu voir une douzaine de bibliothèques. Sur le papier, cela semble peu. Dans les faits, cela représente un horaire très chargé, surtout à Paris. Dans le tableau ci-joint, vous avez la liste, par genres, des bibliothèques visitées en groupe (gr.) et en sous-groupes (s-gr.). Partis de Montréal le 28 mai 1974, ce voyage devait

nous conduire à Paris (28 mai - 6 juin), à Mâcon (6 - 9 juin), à Lyon (9 - 10 juin), à Tours (10 - 17 juin) et à Paris (17 - 18 juin)

TABLEAU DES BIBLIOTHEQUES VISITEES

1. Bibliothèques de lecture publique		
1.1	Bibliothèques municipales	
1.11	Bibliothèque - discothèque St-Eloi (Paris)	s-gr.
1.12	Bibliothèque municipale de Mâcon	gr.
1.13	Bibliothèque municipale de Lyon - La Part Dieu	gr.
1.14	Bibliothèque municipale de Bron	gr.
1.15	Bibliothèque municipale de Tours	gr.
1.2 Bibliothèques d'enfants		
1.21	Bibliothèque de Clamart (Paris)	s-gr.
1.22	Bibliothèque de Massy (Paris)	s-gr.
1.23	Bibliothèque l'Heure Joyeuse (Paris)	s-gr.
1.3 Bibliothèques de comité d'entreprise		
1.31	Bibliothèque Renault (Paris)	s-gr.
1.32	Bibliothèque S.N.C.F. (Société nationale des chemins de fer) (Paris)	s-gr.
2. Bibliothèques d'enseignement		
2.1	Bibliothèque du Collège d'enseignement secondaire Romain-Rolland (Paris)	s-gr.
2.2	Bibliothèque du Centre hospitalier universitaire La Pitié - Salpêtrière (Paris)	s-gr.
2.3	Bibliothèque de l'Université de Lyon (Lettres)	gr.
2.4	Bibliothèque de l'Université de Lyon (Sciences)	s-gr.
2.5	Bibliothèque de l'Université de Tours	gr.

- (1) Le signataire de cet article est alors élu responsable du groupe et du stage. Le jour du départ, nous nous retrouvons seulement dix-huit bibliothécaires, les quatre autres ne pouvant plus venir pour des raisons personnelles.
- (2) Tous ces rapports ont été colligés pour former un seul rapport collectif de plus de soixante pages. Nous espérons qu'il soit publié sous peu.

3. Bibliothèques spécialisées
 - 3.1 Bibliothèque Forney (Paris) gr.
 - 3.2 Bibliothèque de l'Arsenal (Paris) s-gr.
 - 3.3 Bibliothèque de l'Observatoire (Paris) s-gr.

4. Rencontre avec des bibliothécaires français (Paris) gr.

5. Congrès de l'Association des bibliothécaires français à Mâcon. gr.

Une fois arrivés en France, notre mode de fonctionnement fut le suivant. Chacun ayant choisi les institutions où il veut se rendre, un responsable est ensuite désigné pour chaque endroit: celui-ci doit rédiger un rapport qu'il met à la connaissance des autres le lendemain matin lors des réunions quotidiennes de synthèse, d'information, d'échange et de mise au point. Tous seront responsable d'au moins une visite. Le rapport, de deux pages au maximum, décrit brièvement la bibliothèque, ses objectifs, ses réalisations et ses problèmes. (2) Il est très important de noter que tous les rapports sont orientés d'abord et avant tout en fonction du thème de l'animation qui devient le grand et unique critère d'évaluation autour duquel le reste est rattaché. Il ne s'agissait pas pour nous de savoir qu'elles étaient dans les détails les difficultés du service des périodiques pas plus d'ailleurs que les problèmes de catalogage ou d'informatique de telle bibliothèque mais d'arriver à cerner l'ensemble des moyens mis en oeuvre pour rendre la bibliothèque animée.

Lors de ces visites, il n'y a aucune structure identique de fonctionnement: tout dépend de nos hôtes et de la capacité des stagiaires présents à faire débloquent le dialogue sur les véritables réalisations aussi bien que sur les lacunes. Dans la plupart des cas, ce fut des rencontres non formelles où les stagiaires pouvaient, par leur participation ou leur apathie, assurer une large part du succès ou de l'échec de la visite. Cette par-

ticipation individuelle, souvent au sein de petits groupes (trois personnes vont à Massy, six chez Renault, etc.), est renforcée par le fait que chacun doit se déplacer à pied, en métro ou autrement pour se rendre à l'heure précise, au lieu du rendez-vous où, dans tous les cas, l'on nous attendait avec impatience.

De ce stage, nous dégageons une seule constante qui est en fait un axiome: l'animation est fonction de l'animateur. En d'autres termes, le degré ou la qualité de l'animation d'une bibliothèque est lié au dynamisme du personnel. L'animation ne consiste pas d'abord à coller des affiches, à monter des expositions, préparer des guides d'utilisation, à dépenser beaucoup d'argent dans diverses activités culturelles, à avoir un beau mobilier et un bel immeuble. C'est tout cela à la fois. Mais aussi bien plus! C'est un état d'esprit, une façon d'être qui donne vie à tous ces gadgets, qui les personnalise et les humanise.

L'animation véritable se reconnaît donc aux qualités personnelles de l'animateur: capacité de provoquer, de susciter, de rejoindre les lecteurs, de répondre à leurs besoins tout en les laissant libres, en respectant leur évolution. Il est très disponible, critique, dynamique, enthousiaste et engagé. L'animation est donc possible dans tous les genres de bibliothèques et dans tous les services à l'intérieur d'une bibliothèque. Mais il n'existe aucune recette pour y mettre l'âme. Il y faut, comme dans l'art culinaire, un peu d'imagination, ce qui ne s'apprend pas, du moins pour le moment, à l'Université, et ne se trouve nulle part ailleurs qu'en soi.

On peut également affirmer que ceux qui arrivent à créer cette atmosphère ne sont pas nécessairement ceux qui épatent le plus leurs collègues. Dans certains cas, les animateurs rencontrés deviennent même des suspects aux yeux des collègues, des administrateurs... ceux-ci, en effet, voient mal ce certain laisser-aller que suppose l'animation. Il est certes très révélateur de constater que les bibliothécaires rencontrés qui nous ont apparus comme des animateurs sont ceux qui ont le plus de difficultés avec l'autorité municipale,

scolaire ou autre. L'animation suppose un style dont bien peu, en France comme au Québec, sont prêts à accepter toutes les conséquences. C'est pourquoi, malgré les louables efforts et les nombreuses réalisations, l'animation exercée par les bibliothécaires n'atteint encore qu'une infime minorité, une élite, c'est-à-dire très souvent des gens qui sont déjà bien pourvus au niveau intellectuel, économique et social.

Les bibliothécaires québécois auraient intérêt à raffermir leurs contacts avec nos collègues français et à s'inspirer du travail que ceux-ci réalisent auprès des enfants, à adapter au Québec la "formule" des bibliothèques circulantes dans les entreprises, des sociétés d'amis ou des comités de lecture. Quant à eux, les bibliothécaires français y trouveraient sans doute avantage: ils nous ont semblés en tout cas très curieux de connaître les réalisations des bibliothécaires professionnels du Québec.

Notre rôle fut donc davantage d'observer, de questionner, de provoquer, d'échanger. Or, la qualité de l'accueil des bibliothécaires français et des relations professionnelles établies avec eux a été telle que notre but principal fut atteint: aller au-delà de l'abstrait, des "on dit", de la façade, briser la glace pour arriver à communiquer avec eux et entre nous, ouvrir de nouveaux horizons, en un mot, de sentir et de vivre plusieurs situations professionnelles dans un autre cadre que celui auquel nous sommes habitués au Québec.

Fallait-il aller en France, pour en arriver à notre conclusion? Pas nécessairement en France. Nous aurions pu tout aussi bien aller en Australie, en Russie ou au Canada (anglais). Le fait de sortir du Québec et d'être confronté, au niveau professionnel, à une autre société, permet de situer et de se situer, de dégager l'essentiel de l'accessoire. Le fait d'être allé en France permet surtout à des Québécois de constater que d'autres bibliothèques francophones travaillent comme eux dans la langue de Molière, et que celle-ci facilite des échanges professionnels, nécessaires et indispensables. De tels échanges, multipliés, ne peuvent que favoriser l'avancement de la bibliothéconomie de langue française.

nouvelles admissions

BALCER, Madeleine
BOISVERT, Michel
BOUCHER, Rémi
BRAR, Sukhwant
CLERK, Diane R.
CORRIVEAU, Conrad
DICKSON, Lynda V.
SCHONFELD, Eleanore
TREPANIER, Luc
WALLACE, Ian Mc Intosh



Montaigne a dit: "Je ne cherche aux livres qu'à m'y donner du plaisir..." Nos meilleurs voeux pour 1975 à vous qui offrez ce plaisir aux autres.

Emerson said: "In the highest civilization, the book is still the highest delight..." Our best wishes for 1975 to you who bring this delight to others.

INDEX

Cet index fut compilé par **Françoise JOBIN-BRULÉ**
Responsable du département
de bibliotechnique
Collège Lionel-Groulx

sujets

- Animation dans les bibliothèques. 6: 82-85
- APNEQ. 2:17-22
- Bibliothécaires
- Dans la Fonction publique. 3:34 et 35
 - Dans les commissions scolaires. 2:17-22
 - De collège. 3:36 et 37
 - D'hôpitaux. 1:10-13
 - En Afrique. 4:50-55, 4:55 et 56
 - En France. 6: 74-76. 6: 82-85
- Collège Loyola - Bibliothéconomie, Programme de. 1:6
- Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.
- Assemblée générale annuelle, 5e. 3:37 et 38
 - Bureau. 3:4
 - Comité d'admission. 1:4, 1:7, 2:22, 2:31
 - Comité de conduite professionnelle. 1:7, 3:38 et 39.
 - Comité de consultation professionnelle. 1:8
 - Comité de liaison avec l'ASTED. 1:9
 - Comité de mise en candidature. 1:7
 - Comité d'éducation permanente. 1:8, 2:28 et 29, 6: 80-82
- Comité d'emploi. 1:8
 - Comité des bibliothécaires scolaires. 1:7
 - Comité des documentalistes. 1:8
 - Comité des élections. 1:7
 - Comité des règlements. 1:7, 2:30, 3:41 et 42
 - Comité des résolutions. 1:9
 - Comité d'organisation du congrès. 1:8, 2:29
 - Comité du bulletin. 1:8
 - Comité sur le statut et le traitement. 1:9
 - Comité sur les bibliothèques de collèges. 1:9
 - Comité sur les tâches professionnelles. 1:9, 6: 70-73
 - Comités, composition et mandat. 1:7-10
 - Plan de travail, 1974. 3:42-44
 - Rapport du président. 3:44-46
 - Résolutions adoptées. 3:38
- Documentalistes. 1:4
- Documentalistes voir aussi
Sciences de l'information
- Education permanente. 2:26 et 27, 2:28 et 29, 6: 80-82
- Ethique professionnelle. 3:38 et 39
- Fonction publique voir
Bibliothécaires dans la Fonction publique
- Formation professionnelle. 2:26-27, 3:39-41, 6: 80-82
- Formation professionnelle voir aussi
Université de Montréal, Ecole de Bibliothéconomie.
- Formation professionnelle en France. 5:62-66
- France, bibliothéconomie. 6: 74-76, 6: 77-79, 6: 82-84
- Informatique documentaire. 6: 77-79, 6: 80-82
- Salaires. 2:14-17, 3:36 et 37
- Sciences de l'information. 1:2 et 3, 1:4

Stages. 6: 80-82, 6: 82-85

Statut professionnel - Secteur de la santé. 1:10-13

Syndicalisme. 2:14-17, 2:17-22, 2:22 et 23, 2:24 et 25, 3:34 et 35, 3:36 et 37

Tâches professionnelles. 6: 70-73

Université de Montréal, Ecole de Bibliothéconomie. 3:39-41, 5:58-62, 5:66-69

auteurs

- Audy, André. Les cols blancs et le front commun. 2:24 et 25
- Bachand-Dourte, Michelle. La bibliothèque. 1:5 et 6
- Boucher, Camille. Les bibliothécaires des commissions scolaires et l'APNEQ. 2:17-22
- Bourassa, Lise. voir
Dépatie-Bourassa, Lise
- Brûlé, Françoise. voir
Jobin-Brûlé, Françoise
- Calonne, Rachèle. Congrès 1974. 2:29
- Cartier, Georges. Après un an à la direction de l'école de bibliothéconomie. Confidences aux collègues. 5:58-62
- Comité sur les tâches professionnelles. Liste des tâches professionnelles du bibliothécaire. 6: 70-73
- Chiasson, Robert. L'école de bibliothéconomie: "Opinion d'un étudiant". 5:66-69
- Davidson, Colin H. Information versus Libraries. 1:2 et 3
- Dépatie-Bourassa, Lise. La Corporation se porte bien. 2:31
- Dionne, Guy. Les bibliothécaires: professionnels de seconde zone dans la Fonction publique du Québec. 3:34 et 35
- Dourte, Michelle. voir
Bachand-Dourte, Michelle
- Dubois, Florian. La bibliothèque. 1:5 et 6
- Dubord, Gérard. Rémunération et bibliothécaires. 2:14-17
- Forget, Guy. Bibliothécaires, documentalistes, informatistes. 1:4
- Gagné, Guy. Revendications salariales: quelques éléments d'une stratégie. 3:36 et 37
- Guilmette, Pierre. Participation et bibliothécaires. 2:17
- Guilmette, Pierre. Rapport du président. 3:44-46
- Guitard, André. Etre bibliothécaire au coeur de l'Afrique. 4:50-55
- Jobin-Brûlé, Françoise. La formation professionnelle en France. 5:62-66
- Khouri-St-Pierre, Anastassia. Le perfectionnement professionnel: commentaires sur une

première expérience, motifs, objectifs
et responsabilité partagée. 6: 80-82

Lacroix, Yvon André. Des bibliothécaires québécois
face à l'animation dans les bibliothèques
de France. 6: 82-85

Lépine, Pierre. Comment se perfectionner et où s'a-
dresser. 2:26 et 27

Lépine, Pierre. Education permanente; résultats du
sondage. 2:28 et 29

Léveillé, Jean-M. Bernard, Une mission en France
portant sur l'informatique documen-
taire. 6:77-79

Nadeau, Léonard. Atelier: code de déontologie.
3:38 et 39

Panneton, Jacques. Un projet d'échanges probléma-
tique. 6:74-76

Robert, Bernard. Le "professionnalisme" africain.
4:55 et 56

Roy, Jean-Luc. 5e assemblée générale annuelle ou
le travail en groupe... de pression.
3:37 et 38

Sansfaçon, Jacques. Atelier: formation profession-
nelle. 3:39-41

St-Pierre, Anastassia. voir
Khouri-St-Pierre, Anastassia

Tees, Miriam H. Lettre à l'éditeur. 1:6

Thériault, Michel. Atelier: règlements. 3:41 et 42

Thériault, Michel. Modifications des règlements.
2:30

Thériault, Michel. Statut professionnel des biblio-
thécaires du secteur de la santé.
1:10-13

Thériault, Michel. Vigilantibus, non dormientibus,
jura subveniunt. 2:22 et 23

titres

Après un an à la direction de l'école de bibliothéco-
nomie - confidences aux collègues.
5:58-62

Atelier: code de déontologie. 3:38 et 39

Atelier: formation professionnelle. 3:39-41

Atelier: règlements. 3:41 et 42

Bibliothécaires des commissions scolaires et l'APNEQ.
(Les) 2:17-22

Bibliothécaires, documentalistes, informatistes. 1:4

Bibliothécaires: professionnels de seconde zone dans
la Fonction publique du Québec. (Les)
3:34 et 35

Bibliothèque (La). 1:5 et 6

5e assemblée générale annuelle ou le travail en groupe
... de pression. 3:37 et 38

Cols blancs et le front commun. (Les) 2:24 et 25

Comment se perfectionner et où s'adresser. 2:26 et 27

Congrès 1974. 2:29

- Corporation se porte bien. (La) 2:31
- Des bibliothécaires québécois face à l'animation dans les bibliothèques de France. 6: 82-85
- Ecole de bibliothéconomie: "opinion d'un étudiant". (L') 5:66-69
- Education permanente; résultats du sondage. 2:28 et 29
- Etre bibliothécaire au coeur de l'Afrique. 4:50-55
- Formation professionnelle en France. (La) 5:62-66
- Information versus Libraries. 1:2 et 3
- Liste des tâches professionnelles du bibliothécaire. 6: 70-73
- Modifications des règlements. 2:30
- Participation et bibliothécaires. 2:17
- Perfectionnement professionnel: commentaires sur une première expérience, motifs, objectifs et responsabilité partagée. (Le) 6: 80-82
- Plan de travail 1974. 3:42-44
- "Professionalisme" africain. (Le) 4:55 et 56
- Rapport du Président. 3:44-46
- Rémunération et bibliothécaires. 2:14-17
- Revendications salariales: quelques éléments d'une stratégie. 3:36 et 37
- Statut professionnel des bibliothécaires du secteur de la santé. 1:10-13
- Un projet d'échanges problématique. 6: 74-76
- Une mission en France portant sur l'informatique documentaire. 6: 77-79
- Vigilantibus, non dormientibus, jura subveniunt. 2: 22 et 23

